

PACKAGE COMPLET
POUR DES MISSIONS JUSQU'À
180 JOURS

APRIL MISSION

L'ASSURANCE D'UNE MISSION RÉUSSIE
POUR TOUS VOS COLLABORATEURS À
L'INTERNATIONAL

2019



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !
www.facebook.com/AprilExpat
www.twitter.com/AprilExpat




april
international

APRIL MISSION, L'ASSURANCE COMPLÈTE POUR LES COLLABORATEURS D'ENTREPRISE EN MISSION À L'ÉTRANGER

APRIL Mission est une solution d'assurance collective s'adressant aux entreprises dont les collaborateurs sont amenés à effectuer des missions professionnelles à l'étranger jusqu'à 180 jours consécutifs. Le contrat est également ouvert aux visiteurs, consultants, intérimaires, stagiaires, mandataires sociaux de l'entreprise et aux conjoints et enfants des collaborateurs.

En effet, du simple incident à l'accident grave, nombreux sont les risques auxquels sont exposés les salariés en mission et par extension l'entreprise les y envoyant. En tant qu'employeur, votre responsabilité peut être engagée si toutes les dispositions n'ont pas été prises pour garantir l'intégrité physique des collaborateurs.

UNE COUVERTURE INTÉGRALE

Si votre collaborateur avait besoin d'assistance pendant sa mission ?

Votre collaborateur est victime d'un accident et doit être rapatrié en urgence ?

APRIL International Care organise le rapatriement médical de votre collaborateur, 24h/24, à son domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté, et organise le voyage d'un collaborateur de remplacement.

Un membre de la famille de votre collaborateur est hospitalisé plus de 6 jours ?

APRIL International Care organise son retour anticipé afin de se rendre auprès de sa famille.

Si votre collaborateur devait engager des dépenses de santé ?

Votre collaborateur est hospitalisé en urgence ? Votre collaborateur doit consulter un médecin ?

APRIL Mission couvre les dépenses de santé imprévues et propose à votre collaborateur un règlement direct de ses frais d'hospitalisation dès le 1^{er} euro : celui-ci n'a pas à faire l'avance de ses frais en cas d'hospitalisation.

Si votre collaborateur devait annuler ou reporter son départ ?

Votre collaborateur se fait dérober ses papiers d'identité ? Un proche de votre collaborateur est hospitalisé ?

APRIL Mission rembourse les frais d'annulation ou de modification du voyage.

UNE TARIFICATION ADAPTÉE

- > La formule **Tempo** à partir de 108 € (pour une durée d'abonnement de 3 mois) et la formule **Initial** à 180 € (pour une durée d'abonnement d'un an) offrent une carte nominative par collaborateur assuré. Ces formules sont particulièrement bien adaptées **aux petites et moyennes entreprises**, qui envoient temporairement des collaborateurs à l'étranger.
- > Des tarifications sur mesure sont disponibles pour les formules **Global** et **Business**. Les formules Global et Business s'adressent à **des entreprises qui envoient un nombre plus important de collaborateurs en mission à l'étranger**, dont une proportion de salariés est constamment amenée à effectuer des missions. La formule Business intègre une tarification journalière pour des missions de très courte durée (événements ponctuels : congrès, salon, séminaire...).

À PARTIR DE

108 €

POUR 3 MOIS



NOS ÉQUIPES MULTILINGUES SONT À VOTRE ÉCOUTE :



par téléphone : +33 (0)1 73 02 93 77
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - Heure de Paris



par e-mail : info.entreprise@april.com



dans nos bureaux (sur rendez-vous) : 14 rue Gerty Archimède,
75012 Paris - FRANCE

UN BESOIN, UNE FORMULE ADAPTÉE SELON LA RÉCURRENCE ET LE NOMBRE DE COLLABORATEURS CONCERNÉS



MISSIONS PONCTUELLES		MISSIONS RÉCURRENTES	
COUVERTURE ESSENTIELLE			
TEMPO		INITIAL	
<p>> 1 collaborateur = 1 carte d'assuré > collaborateurs bénéficiant d'un régime obligatoire français</p> <p>APRIL International Care fournit une carte d'assuré au nom de chaque collaborateur.</p>			
<p>La formule Tempo est un contrat temporaire de date à date, avec une durée d'abonnement au choix de 3, 6, 9 ou 12 mois (renouvelable sur demande).</p>		<p>La formule Initial est un contrat qui se renouvelle par tacite reconduction à date anniversaire.</p>	
COUVERTURE CONFORTABLE			
GLOBAL	BUSINESS	BUSINESS JOURNALIER	
<p>> plusieurs collaborateurs = des cartes d'assuré non-nominatives > collaborateurs bénéficiant ou non d'un régime obligatoire français > couverture dans le monde entier, y compris en France et dans les pays à risques</p>		<p>> nombreux collaborateurs = 1 certificat groupe > collaborateurs bénéficiant ou non d'un régime obligatoire français > couverture dans le monde entier, y compris en France et dans les pays à risques > assurance annulation incluse</p> <p>APRIL International Care fournit un certificat groupe au nom de l'entreprise. Les collaborateurs seront couverts uniquement le temps de leur séjour à l'étranger.</p> <p>La formule Business journalière est un contrat temporaire de date à date.</p>	
		<p>> assurance annulation incluse</p>	
<p>L'entreprise souscrit un contrat Global ou Business avec des cartes d'assuré au nom de l'entreprise. APRIL International Care fournit à l'entreprise un nombre de cartes suffisant pour en remettre une à chacun des collaborateurs en mission pendant une même période. Les formules Global et Business sont des contrats qui se renouvellent par tacite reconduction à date anniversaire.</p>			

APERÇU DE LA COUVERTURE

Retrouvez en un clin d'œil les garanties proposées dans chacune de nos formules :



GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
FRAIS DE SANTÉ	★	★★	★★★
ASSISTANCE AU COLLABORATEUR	★	★★	★★★
ANNULATION OU MODIFICATION DU VOYAGE			★
INCIDENTS DE VOYAGE		★	★★
ASSURANCE SÉCURITÉ	★	★	★★
INDIVIDUELLE ACCIDENT/INVALIDITÉ	★	★★	★★
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE	★	★	★★
ASSURANCE BAGAGES	★	★	★★
PROTECTION JURIDIQUE	★	★	★★
SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	★	★	★★
RÉCUPÉRATION ET ACHEMINEMENT DU VÉHICULE AUTOMOBILE			★
OPTION COUVERTURE DES AYANTS-DROIT		★ (conjoints)	★ (conjoints et enfants)
OPTION COUVERTURE DANS LES PAYS À RISQUES			★

LES COÛTS DE SANTÉ ET DE RAPATRIEMENT À L'INTERNATIONAL

Les coûts de santé varient fortement d'un pays à l'autre et peuvent parfois réserver de mauvaises surprises. Avec l'assurance internationale APRIL Mission, vos collaborateurs sont couverts contre tous les aléas susceptibles de perturber leur mission, quelle que soit leur destination.



Guillaume travaille comme consultant informatique à **New-York**. Suite à un accident de vélo, il doit subir une opération du genou et passer une semaine à l'hôpital. Combien coûte son opération aux États-Unis ?

> **45 000 USD**
soit environ 34 700 €



Comme chaque trimestre, Yvan, chef d'entreprise d'une PME, se rend à **Shenzhen** dans l'usine de l'un de ses fournisseurs. Il est pris de violents maux de têtes et de vertiges. Il se rend dans la clinique la plus proche. Quel est le coût des analyses et traitements pratiqués ?

> **4 200 CNY**
soit environ 463 €

Éric est envoyé par son entreprise pour une mission de 3 mois à **Istanbul**. Suite à un accident de la route, il doit être évacué en urgence en France. Combien coûtent ses 1^{ers} soins sur place et son transport en avion sanitaire vers la France ?

> **Près de 16 000 €**



Les coûts affichés correspondent à des cas traités par notre Service Médical et sont indiqués à titre informatif, sans valeur contractuelle. Les taux de change utilisés sont ceux qui étaient en vigueur au moment où les soins ont été prodigués.

Sophie est en déplacement à **Singapour** afin de rencontrer des partenaires commerciaux potentiels. Pendant son voyage, elle souffre d'une intoxication alimentaire. Combien coûtent ses consultations, analyses et médicaments prescrits par un médecin ?

> **560 SGD**
soit environ 348 €



GARANTIES

Quatre formules sont proposées selon vos besoins pour couvrir les collaborateurs.

1 > FRAIS DE SANTÉ

Les garanties frais de santé viennent en complément du remboursement de la Sécurité sociale française et/ou de toute mutuelle ou organisme de prévoyance. Selon certaines modalités, APRIL Mission propose une couverture dès le 1^{er} euro dépensé pour les collaborateurs étrangers ne bénéficiant pas d'un régime obligatoire.

Les frais d'hospitalisation sont pris en charge sans avance de frais par le collaborateur, 24h/24 dans le monde entier (en dehors de son pays d'origine).

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER, HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE ET D.R.O.M.		MONDE ENTIER HORS PAYS DE DOMICILE
Plafond global de remboursement (incluant la participation du régime obligatoire)	250 000 € - pour les missionnaires français : en complément d'un régime obligatoire	750 000 € - pour les missionnaires français : en complément d'un régime obligatoire - pour les missionnaires étrangers : au 1 ^{er} €, limité à 250 000 €	Illimité pour tous les missionnaires : maximum 500 jours consécutifs de traitement, en complément d'un régime obligatoire
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Règlement direct des frais d'hospitalisation	oui	oui	oui

AUTRES GARANTIES EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

Consultations, visites auprès de médecins généralistes ou spécialistes, analyses, radiographies, pharmacie	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Optique et dentaire	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/an	100% des frais réels, jusqu'à 300 €/dent maximum 2 000 €/sinistre
Prothèses médicales	non pris en charge	non pris en charge	100% des frais réels, jusqu'à 500 €/prothèse
Franchise	30 €/sinistre	- pour les missionnaires français : 30 €/sinistre (franchise rachetable) - pour les missionnaires étrangers : 50 €/sinistre (franchise non-rachetable)	aucune franchise

GARANTIES (SUITE)

2 > ASSISTANCE AU COLLABORATEUR

En cas de maladie, d'accident ou de problème grave et après **accord préalable et obligatoire d'APRIL Assistance**, organisation et prise en charge selon le cas des prestations suivantes :

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER, HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE	MONDE ENTIER	
Rapatriement médical et transport médical d'urgence	oui	oui	oui
Envoi d'un médecin sur place	oui	oui	oui
Rapatriement du corps en cas de décès	oui	oui	oui
Frais de cercueil et frais annexes	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 3 000 €
Retour anticipé en cas d'hospitalisation ou décès d'un proche	billet A/R en cas d'hospitalisation > 6 jours	billet A/R en cas d'hospitalisation > 6 jours	billet A/R
Frais de transport en cas d'hospitalisation ou décès de l'assuré sur place	billet A/R en cas d'hospitalisation > 6 jours	billet A/R en cas d'hospitalisation > 6 jours	billet A/R
Frais de séjour en cas d'hospitalisation de l'assuré sur place	jusqu'à 100 €/jour pour un proche pendant 6 jours en cas d'hospitalisation > 6 jours	jusqu'à 100 €/jour pour un proche pendant 6 jours en cas d'hospitalisation > 6 jours	jusqu'à 250 €/jour/personne pour trois proches, maximum 5 000 €
Frais de séjour pour un proche en cas de décès de l'assuré sur place	jusqu'à 100 €/jour pendant 6 jours	jusqu'à 100 €/jour pendant 6 jours	jusqu'à 250 € sur une période maximum de 3 jours
Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré	non pris en charge	non pris en charge	jusqu'à 250 €/jour jusqu'au rapatriement, maximum 2 000 €
Collaborateur de remplacement si décès, rapatriement médical ou retour anticipé de l'assuré	billet A/R	billet A/R	billet A/R
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 €/personne, jusqu'à 15 000 €/événement	jusqu'à 5 000 €/personne, jusqu'à 15 000 €/événement	jusqu'à 5 000 €/personne, jusqu'à 30 000 €/événement
Retour anticipé en cas de dommages au domicile (détruit à plus de 50%)	non pris en charge	billet A/R	billet A/R
Retour anticipé du dirigeant en cas de dommages graves aux locaux de l'entreprise	billet A/R	billet A/R	billet A/R
Organisation du retour de l'accompagnant si rapatriement de l'assuré	non pris en charge	billet retour pour le conjoint accompagnateur	billet retour pour la famille accompagnatrice
Retour de l'assuré sur le lieu de sa mission après rapatriement médical ou retour anticipé	non pris en charge	non pris en charge	billet retour
Conseil et informations médicales	par téléphone	par téléphone	par téléphone

2 > ASSISTANCE AU COLLABORATEUR (SUITE)

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER		
Assistance administrative à l'étranger Traduction et interprétariat Recherche de prestataires locaux Second avis médical Service d'information concernant les vaccins et visas	non pris en charge	non pris en charge	par téléphone
Transmission de documents professionnels, en cas de perte, de vol, de destruction ou d'oubli	non pris en charge	non pris en charge	oui
Transmission de messages urgents	oui	oui	oui
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	oui	oui	oui
Avance de fonds en cas de perte ou de vol des affaires personnelles ou des titres de transport à l'étranger	jusqu'à 5 000 €	jusqu'à 5 000 €	jusqu'à 15 000 €
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 30 000 €	jusqu'à 30 000 €	jusqu'à 60 000 €
Honoraires d'avocat à l'étranger	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 3 000 €	jusqu'à 20 000 €

3 > ANNULATION OU MODIFICATION DU VOYAGE

Cette garantie prend en charge le remboursement des frais liés à l'annulation ou modification du voyage de votre collaborateur.

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER		
Annulation ou modification du voyage dans les 30 jours qui précèdent le départ, en cas de : - décès ou hospitalisation de l'assuré - décès ou hospitalisation d'un parent proche de l'assuré - convocation au tribunal - licenciement économique - vol des papiers d'identité - dommages graves au domicile - décès ou hospitalisation d'un collègue de travail du même service obligeant l'assuré à rester afin de palier à cette absence	non pris en charge	non pris en charge	jusqu'à 5 000 €/événement
Indemnité en cas de surréservation sur avion de ligne	non pris en charge	non pris en charge	forfait de 50 €

GARANTIES (SUITE)

4 > INCIDENTS DE VOYAGE

Suite à un retard d'avion, un déroutement d'avion ou une annulation de vol, cette garantie assure la prise en charge des premiers frais engagés par votre collaborateur.

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER		

Conditions d'intervention

Retard d'avion et annulation de vol	non pris en charge	oui, franchise de 6 heures	oui, franchise de 4 heures
Déroutement d'avion		oui, franchise de 6 heures	non pris en charge
Non admission à bord et manquement de correspondance		non pris en charge	oui, franchise de 4 heures

Conditions de couverture

Frais de nourriture	non pris en charge	non pris en charge	jusqu'à 300 €
Frais d'hébergement		jusqu'à 130 €/nuit, maximum 2 nuits	
Frais de taxi entre l'hôtel et l'aéroport A/R		jusqu'à 100 €	

5 > ASSURANCE SÉCURITÉ

En cas d'évènements rendant le régime politique du pays de séjour instable, votre collaborateur bénéficie des prestations suivantes :

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER, HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE	MONDE ENTIER	MONDE ENTIER, HORS PAYS DE DOMICILE
Retour anticipé en cas de catastrophe naturelle, d'attentat ou de pandémie dans un rayon de 100 km autour du lieu de mission	billet retour	billet retour	billet retour
Retour anticipé en cas de dommages corporels de l'assuré suite à une tentative d'attentat ou un acte d'agression	non pris en charge	non pris en charge	billet retour
Évacuation politique	non pris en charge	non pris en charge	billet retour
Prise en charge du salaire annuel en cas d'enlèvement (kidnapping)	non pris en charge	non pris en charge	jusqu'à 250 000 €/an à compter du 91 ^{ème} jour pendant 3 ans maximum
Immobilisation forcée consécutive à une épidémie ou à une catastrophe naturelle	non pris en charge	non pris en charge	jusqu'à 150 €/jour, maximum 1 500 €

GARANTIES (SUITE)

6 > INDIVIDUELLE ACCIDENT/INVALIDITÉ

Cette garantie permet le versement, au bénéficiaire désigné par votre collaborateur, d'un capital en cas de décès par accident ou le versement à votre collaborateur d'un capital en cas d'invalidité suite à accident.

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER, HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE ET D.R.O.M.	MONDE ENTIER (EN FRANCE MÉTROPOLITAINE LE CAPITAL EST LIMITÉ À 50 000 €)	MONDE ENTIER
Capital versé en cas de décès suite à accident de l'assuré	100 000 €, majoration de 50% en cas d'attentat ou d'agression	au choix de 0 à 300 000 € par tranches de 50 000 €, majoration de 50% en cas d'attentat ou d'agression	au choix de 0 à 1 500 000 €* en forfait ou en % du salaire, forfait famille : majoration de 10% du capital décès garanti
Capital versé en cas d'invalidité permanente totale ou partielle suite à accident de l'assuré	100 000 €, majoration de 50% en cas d'attentat ou d'agression (franchise relative de 20%)	au choix de 0 à 300 000 € par tranches de 50 000 €, majoration de 50% en cas d'attentat ou d'agression (franchise relative de 20%)	au choix de 0 à 1 500 000 €* en forfait ou en % du salaire, forfait famille : majoration de 10% du capital invalidité garanti

* soumis à accord préalable lorsque le capital choisi est supérieur à 400 000 €.

7 > RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

La responsabilité d'un collaborateur peut se trouver engagée pour des montants extrêmement élevés, obligeant l'entreprise à intervenir si aucune garantie n'a été souscrite. Cette garantie est acquise dans le cadre de la vie privée uniquement pendant la durée du voyage et de la mission.

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER, HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE ET D.R.O.M.		MONDE ENTIER, HORS PAYS DE DOMICILE
Dommages corporels	jusqu'à 4 600 000 €/sinistre	jusqu'à 4 600 000 €/sinistre	jusqu'à 7 500 000 €/sinistre, limités à 1 500 000 € aux USA et Canada
Dommages matériels et immatériels consécutifs	jusqu'à 460 000 €/sinistre, dont 20% dédiés aux dommages immatériels	jusqu'à 460 000 €/sinistre, dont 20% dédiés aux dommages immatériels	jusqu'à 1 500 000 €/sinistre
Intoxications alimentaires	non pris en charge	non pris en charge	jusqu'à 1 500 000 €/sinistre
Franchise en cas de dommages matériels ou immatériels	76 €/sinistre	aucune franchise	150 €/sinistre

GARANTIES (SUITE)

8 > ASSURANCE BAGAGES

Cette garantie prend en charge le remboursement des effets personnels et professionnels en cas de perte, vol ou destruction pendant le voyage et la mission.

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER, HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE	MONDE ENTIER	
En cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégât des eaux	jusqu'à 4 000 €	jusqu'à 4 000 €	jusqu'à 5 000 €
Garantie des objets précieux	limitée à 30%	limitée à 30%	limitée à 30%
Garantie des bagages professionnels	limitée à 50% (soit jusqu'à 2 000 €)	limitée à 50% (soit jusqu'à 2 000 €)	jusqu'à 3 000 €
Franchise	50 €/sinistre	50 €/sinistre	aucune franchise

9 > PROTECTION JURIDIQUE

En cas de litige de la vie courante, cette garantie permet à votre collaborateur de bénéficier de conseils pour la gestion amiable du conflit et, le cas échéant, si cela devient nécessaire, d'obtenir la défense de ses intérêts devant les tribunaux.

GARANTIES	TEMPO / INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
TERRITORIALITÉ	MONDE ENTIER, HORS FRANCE MÉTROPOLITAINE	MONDE ENTIER	
Service d'informations juridiques, administratives et pratiques	non pris en charge	non pris en charge	entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails
Litiges liés à des dommages corporels ou matériels	jusqu'à 3 100 €	jusqu'à 3 100 €	jusqu'à 16 000 €/litige/an
Seuil d'intervention	228 €/sinistre	228 €/sinistre	aucun seuil

> EN OPTION

GLOBAL

EXTENSION DE LA COUVERTURE AUX CONJOINTS :

> La formule **Global** peut être étendue aux conjoints des collaborateurs avec des garanties et plafonds similaires (sauf la garantie Individuelle accident/Invalidité).

BUSINESS

EXTENSION RISQUE DE GUERRE :

> La formule **Business** propose de maintenir la garantie Individuelle accident/Invalidité en cas de mission dans un pays considéré « à risques » grâce au rachat de l'option « Risque de guerre ».



Ces extensions entraînent une tarification spécifique

COTISATIONS TTC 2019

	TEMPO	INITIAL	GLOBAL	BUSINESS
Durée du contrat	3, 6, 9 ou 12 mois	abonnement annuel à tacite reconduction		formule journalière ou abonnement annuel à tacite reconduction
Durée des missions	séjours à l'étranger jusqu'à 90 jours consécutifs		séjours à l'étranger jusqu'à 90 ou 180 jours consécutifs	séjours à l'étranger de quelques jours à 180 jours consécutifs
Type de carte remise au collaborateur	nominative		non-nominative	
Cotisation	Cotisation selon la durée choisie : 3 mois : 108 €/collaborateur 6 mois : 137 €/collaborateur 9 mois : 161 €/collaborateur 12 mois : 185 €/collaborateur	180 €/collaborateur/an	Cotation sur demande selon :	
			la durée de mission (jusqu'à 90 ou 180 jours)	la durée de mission (de 1 à 180 jours)
			la présence ou non de collaborateurs non affiliés à un régime obligatoire français	
			le rachat ou non de la franchise pour les frais de santé	–
			le niveau de l'Individuelle accident/Invalidité choisie	
			la souscription à l'extension de la couverture aux conjoints	la souscription à l'option Risque de guerre
Souscription / Tarification	Téléchargez le dossier de souscription sur notre site internet ou demandez le au +33 (0)1 73 02 93 77 ou par e-mail à info.entreprise@april.com		Une proposition spécifique est effectuée sur demande. Téléchargez la Demande de cotation sur notre site internet ou demandez la au +33 (0)1 73 02 93 77 ou par e-mail à info.entreprise@april.com	



Pour APRIL Mission Global et Business, nous nous engageons à vous donner une cotation dans les plus brefs délais.

- Durant la période de couverture, les collaborateurs peuvent effectuer autant d'allers-retours que nécessaire (missions différentes), sous réserve qu'aucune mission n'excède 90 ou 180 jours consécutifs à l'étranger, selon l'option sélectionnée.
- Cas particulier : la formule Business journalière ne couvre que des missions ponctuelles, pour la période définie par l'entreprise, à l'occasion d'un séminaire, d'un salon...

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

À QUI S'ADRESSE LE CONTRAT ?

Aux entreprises (petites, moyennes et grandes) qui envoient leurs collaborateurs (salariés, visiteurs, intérimaires, stagiaires, consultants, mandataires sociaux, dirigeants) à l'étranger afin d'effectuer une mission.

Pour couvrir les visiteurs, consultants, intérimaires et stagiaires, l'entreprise devra fournir avant chaque départ des justificatifs pour chaque mission : ordre de mission établi entre l'entreprise et le cabinet de consultants ou l'agence d'intérim, précisant les dates et la durée de la mission.

Remarque :

Certaines activités professionnelles à risques ne peuvent pas être garanties (nous consulter).

DANS QUELS PAYS LES COLLABORATEURS SONT-ILS COUVERTS ?

Certains pays sont temporairement exclus, la liste est disponible sur simple demande.

La formule Business propose l'option « **Risque de guerre** ». Cette option permet de garantir vos collaborateurs quel que soit leur pays de destination.

À PARTIR DE QUAND LES COLLABORATEURS SONT-ILS COUVERTS ?

APRIL Mission Tempo et **APRIL Mission Business journalier** : au plus tôt, dès le lendemain de la réception du dossier de souscription complet.

APRIL Mission Initial, **APRIL Mission Global** et **APRIL Mission Business** : au plus tôt, dès le 1^{er} du mois suivant la réception du dossier de souscription complet.

QUELLE EST LA DURÉE MAXIMALE DE COUVERTURE ?

APRIL Mission Tempo et **APRIL Mission Initial** : jusqu'à 90 jours consécutifs pour les missions à l'étranger.

APRIL Mission Global : au choix jusqu'à 90 ou 180 jours consécutifs pour les missions à l'étranger.

APRIL Mission Business : jusqu'à 180 jours consécutifs pour les missions à l'étranger.

QUELLE EST LA DURÉE MAXIMALE DU CONTRAT ?

Pour toutes les formules : les collaborateurs peuvent bénéficier d'APRIL Mission jusqu'à leur 70^{ème} anniversaire.

APRIL Mission Tempo : les garanties sont acquises **pour la durée souscrite : 3, 6, 9 ou 12 mois**. L'entreprise peut souscrire cette formule pour des durées différentes selon les besoins spécifiques des collaborateurs et renouveler le contrat lorsqu'il arrive à échéance et que le collaborateur est amené à se déplacer à nouveau à l'étranger.

APRIL Mission Initial, **APRIL Mission Global** et **APRIL Mission Business** : les garanties sont acquises **pour 1 an renouvelable par tacite reconduction**, à la date anniversaire du contrat. Les garanties cessent en cas de résiliation à l'échéance annuelle, par lettre recommandée avec un préavis de 2 mois au moins.

Cas particulier : APRIL Mission Business Journalier, les garanties sont acquises pour des missions de très courte durée, à la demande de l'entreprise. La période de couverture souhaitée est indiquée dans les Conditions particulières.

FONCTIONNEMENT DU CONTRAT (SUITE)

INFORMATIONS PRATIQUES AVANT DE SOUSCRIRE

COMMENT SOUSCRIRE ?

Pour **APRIL Mission Tempo** et **APRIL Mission Initial** :

- 1 Téléchargez le dossier de souscription sur notre site internet ou demandez le au +33 (0)1 73 02 93 77 ou par e-mail à info.entreprise@april.com
- 2 Complétez et adressez-nous le dossier de souscription complet, composé de :
 - la Demande d'adhésion entreprise,
 - les Bulletins individuels d'affiliation complétés par chaque collaborateur à assurer,
 - le règlement intégral de la cotisation correspondante (se reporter à la page 12).



Pour **APRIL Mission Global** et **APRIL Mission Business**, une proposition spécifique est effectuée selon votre besoin :

- 1 Téléchargez la Demande de cotation - Formules Global et Business sur notre site internet ou demandez la au +33 (0)1 73 02 93 77 ou par e-mail à info.entreprise@april.com
- 2 Complétez et adressez la par fax au +33 (0)1 73 02 93 70 ou par e-mail à info.entreprise@april.com.
- 3 APRIL International Care vous fait parvenir une proposition tarifaire spécifique accompagnée du dossier de souscription correspondant.
- 4 Complétez et adressez-nous le dossier de souscription complet, composé de :
 - la proposition tarifaire signée par l'entreprise avec la mention « bon pour accord »,
 - la Demande d'adhésion entreprise,
 - la Liste des collaborateurs affiliés ou un fichier Excel ou Word reprenant ces informations,
 - la Désignation de bénéficiaire (document facultatif),
 - le règlement intégral de la cotisation indiquée dans la proposition tarifaire.



DES SERVICES ASSOCIÉS AUX GARANTIES

POUR ACCOMPAGNER VOS COLLABORATEURS
TOUT AU LONG DE LEUR MISSION À L'ÉTRANGER



LE RÈGLEMENT DIRECT DES FRAIS D'HOSPITALISATION

Si votre collaborateur est hospitalisé plus de 24h, il peut bénéficier de la prise en charge de ses frais d'hospitalisation sous réserve d'acceptation médicale grâce à la carte APRIL International Care.



LE SUIVI DE VOTRE CONTRAT

Après votre adhésion, notre service gestion collective est à votre disposition pour toute évolution relative à votre contrat.

Vous pouvez :

- > affilier et/ou radier des collaborateurs,
- > souscrire de nouvelles options,
- > apporter toute autre modification à votre contrat.

Pour le suivi de votre contrat, vous pouvez contacter notre équipe :

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - E-mail : gestioncollective.expats@april-international.com



LA CARTE D'ASSURÉ

À CONSERVER TOUT AU LONG DE LA MISSION.

ELLE COMPORTE LES NUMÉROS D'URGENCE, JOIGNABLES 24H/24 ET 7J/7, POUR :

- > bénéficier d'une prise en charge directe en cas d'hospitalisation de plus de 24 heures,
- > déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- > accéder au service de soutien psychologique.

Le collaborateur en mission doit avoir cette carte dans son portefeuille au même titre que ses papiers d'identité.

Avec les formules **APRIL Mission Tempo** et **APRIL Mission Initial**, les cartes sont personnalisées au nom de chaque collaborateur.

Avec les formules **APRIL Mission Global** et **APRIL Mission Business**, les cartes sont établies au nom de l'entreprise.

- > La transmission de couverture est facilitée : à la fin de chaque mission, la carte du collaborateur de retour peut immédiatement être transmise à un autre collaborateur de l'entreprise en partance pour une autre mission.
- > Les formalités administratives sont simplifiées : les cartes peuvent être utilisées par n'importe quel collaborateur de l'entreprise. Il suffit pour l'entreprise de déclarer chaque année la liste de l'ensemble des collaborateurs, et les personnes nouvellement recrutées en cours d'année, susceptibles de se déplacer.

APRIL, L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DANS 31 PAYS

APRIL, groupe international de services en assurance, leader des courtiers grossistes en France, a choisi depuis sa création en 1988, de placer le client et l'innovation au coeur de son développement avec une seule ambition : rendre l'assurance plus simple et plus accessible à tous.

APRIL conçoit, gère et distribue des solutions spécialisées d'assurance en santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique, ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Avec plus de 3 800 collaborateurs, APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires consolidé de 928,4 M€.

APRIL INTERNATIONAL CARE, SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE INTERNATIONALE DEPUIS 40 ANS

NOS ENGAGEMENTS

- › Des conseils pour vous aider à bien protéger vos collaborateurs et maîtriser votre budget assurance
- › Des garanties packagées ou à la carte : frais de santé, assistance, prévoyance, responsabilité civile vie privée, protection juridique, risques spéciaux
- › Une haute qualité de gestion avec 3 bureaux à Paris, Bangkok et Mexico pour être proches de vos collaborateurs

À chaque situation de développement à l'étranger sa solution d'assurance internationale

Quels que soient la taille de votre entreprise, votre secteur d'activité, la typologie ou la fréquence des déplacements de vos collaborateurs à l'étranger, APRIL International Care vous accompagne avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurances, adaptées à chaque profil d'entreprise et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL :

april International Care

Siège social :

14 rue Gerty Archimède - 75012 Paris - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90

E-mail : info.expats@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE

AF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727

Produits conçus et gérés par APRIL International Care et assurés par Groupama Gan VIE, CHUBB et Solucia P.J.



L'assurance en plus facile.